



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00491

Numéro SIREN : 493 880 926

Nom ou dénomination : G.L.C. FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2014 sous le numéro de dépôt A2014/026549



4538664

Dénomination : G.L.C. FITNESS
Adresse : 33 avenue de la République 69160 Tassin-la-demi-lune - FRANCE-
n° de gestion : 2007B00491
n° d'identification : 493 880 926
n° de dépôt : A2014/026549
Date du dépôt : 29/10/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
01/10/2014



4538664

CABINET BLANCHARD et Associés

Le Thélémus – Case Postale 202

15, Quai du Commerce

69336 LYON CEDEX 09

GLC FITNESS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 Euros

Siège social : 33, avenue de la République

69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL GLC FITNESS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. 04 72 53 25 69 – Fax 04 72 53 25 68

S.A. au capital de 101 556 Euros – R.C LYON B 410 951 818 – APE 6920 Z

Adresse E-mail : cabinet@cabinetblanchard.fr

GLC FITNESS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 Euros
Siège social : 33, avenue de la République
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL GLC FITNESS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de la gérance en date du 09 septembre 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- ⇒ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ⇒ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission de commissaire sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans ce cadre nous avons pu examiner :

- ⇒ les éléments significatifs caractérisant la situation financière et l'état de trésorerie de la société
- ⇒ les facteurs en lien avec la continuité d'exploitation
- ⇒ l'impact des événements importants survenus depuis la clôture du dernier exercice

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Au vu de la situation comptable du 31 mai 2014 et des événements post clôture, notre analyse de la situation comptable et financière de la société n'appelle pas d'observations particulières. En effet compte tenu du niveau des capitaux propres et de la rentabilité générée par l'activité en 2014, la continuité d'exploitation ne peut être remise en cause à court terme.

Mission de commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- ⇒ à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
- ⇒ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- ⇒ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

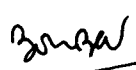
Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler les observations suivantes :

La dernière situation comptable arrêtée au 31 mai 2014 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 203 154 €, dont un résultat de 72 135 €, et un capital social de 7 500 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LYON, le 1^{er} octobre 2014.

Cabinet BLANCHARD et Associés
Commissaire aux Comptes


Fabrice BOURBON